



CAP DE PROMOTION EXCEPTIONNELLE : ENGAGEMENT TENU

Le Président du Conseil Général a tenu parole vis-à-vis des lauréats de l'examen professionnel de rédacteur de 2010.

La mobilisation de la CGT/FSU/CFTC et des agents, dans le cadre du préavis de grève, a permis le déroulement de la CAP du 28 novembre avant l'extinction de ce dispositif de promotion le 1^{er} décembre 2011.

Le 25 Novembre, nous avons été reçus par l'Administration qui s'est engagée à nommer **TOUS LES LAUREATS DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE 2010** (18 agents pour 22 postes ouverts dont 11 au titre de la réussite à l'examen).

Les nominations validées lors de cette CAP **prendront effet au 29 novembre 2011.**

Concernant les lauréats de l'examen de 2011, les élus de la collectivité et l'Administration ont confirmé leur engagement de maintenir les conditions actuelles de promotion (50% des postes à l'ancienneté et 50% de réussite à l'examen) pour permettre à tous les lauréats de l'examen de 2011 d'être promus sur les CAP à venir, dans la mesure où aucun texte à paraître ne remet en question cette décision.

Marseille, le 28 Novembre 2011